

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société

**LAFUMA S.A.**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 220C4038 du 2 octobre 2020**

1. Le 28 octobre 2020, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société LAFUMA S.A. en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 2 octobre 2020, par Société Générale, agissant pour le compte de la société anonyme de droit suisse Calida Holding AG, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot et M. Sébastien Sancho, mandaté le 16 septembre 2020 par la société LAFUMA S.A. comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait dans les conditions posées à l'article 261- 1 I, 1° et II du règlement général et, en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers, dans sa séance du 15 septembre 2020, ne s'étant pas opposée à cette nomination, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres LAFUMA S.A. sont applicables.